



Communiqué de presse

Amiens, le 24 juin 2020

Principales décisions de la session du Conseil départemental des 22, 23 et 24 juin 2020 consacrée essentiellement au Compte Administratif 2019 et au Plan de relance post-covid

Les 46 conseillers départementaux de la Somme se sont réunis durant 3 jours en session afin d'étudier et de voter le Compte administratif 2019 de la collectivité. Cette session s'est déroulée exceptionnellement dans la salle des délibérations de la Région Hauts-de-France pour maintenir la distanciation physique nécessaire.

Le Compte administratif 2019 : ce qu'il faut en retenir

1/ Une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement dans la durée (543 M€, +2,57%) après 2 baisses consécutives de 3,82% (2016/2017) et 2,44% (2017/2018), soit une évolution sur la période en dessous des exigences maximales fixées par l'État de +1,2 % annuellement) issue essentiellement :

> des politiques sociales : frais d'hébergement en EHPAD (+ 2,5 M€), frais d'hébergement en foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé (+ 1,9 M€), PCH (+ 1 M€), subvention d'équilibre du budget annexe du FSL (+ 0,9 M€), APA (+2,2 M€) avec notamment une augmentation des tarifs en mandataire et en prestataire et la signature de 3 nouveaux CPOM et RSA (+1,6 M€) ;

> des frais de personnel (+ 1,5 M€) : une réduction des effectifs de 25 postes en 2019 mais, dans le même temps, l'embauche de 60 assistants familiaux ;

> le reversement de produits : fonds de solidarité et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), suite au transfert de la compétence transport (+1,6 M€) ;

> de +1,1 M€ au titre des autres charges à caractère général.

2/ Une progression des recettes réelles de fonctionnement (628,3 M€, +1,61%) provenant :

> des droits de mutation (+ 4,9M€) ;

> des impôts sur le foncier bâti (+ 3,6M€) sans majoration des taux comme promis en début de mandat par la majorité ;

> du fonds interdépartemental mis en place en 2019 (+3,5M€).

A noter, **le poids du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité**, principales dépenses de la collectivité et le cœur de ses compétences, d'un montant de **58 M€** pour la seule année 2019.

3/ L'épargne brute est de 85,2 M€. Son taux, l'un des indicateurs les plus importants, s'établit à **13,6%**, bien au-dessus de l'objectif de 10% fixé par la majorité départementale en 2017.

4/ Les dépenses réelles d'investissement qui traduisent la volonté de la majorité départementale de préparer l'avenir et contribuent à l'économie locale augmentent (+ 8M€ à 77 M€) et se déclinent ainsi :

- Infrastructures (routes, canal, ports) : 35 M€
- Collèges :12,4 M€
- Aménagement du territoire :9,4 M€
- Développement agricole et rural : 3,5 M€
- Politiques sociales (enfance, insertion, autonomie) : 4,6 M€

5/ Ces dépenses sont financées par des recettes réelles d'investissement en augmentation, (+ 3M€ à 17,4 M€) ne nécessitant pas, en 2019, de recours à l'emprunt, comme l'a souhaité la majorité départementale.

6/ Ainsi, l'état de la dette s'améliore, - 23,2 M€ à 260,2 M€ au 31 décembre 2019, (- 8,2% par rapport à 2018) tout comme la capacité de désendettement, située à 3,05 années (contre 3,19 en 2018). Celle-ci, bien inférieure au plafond fixé à 10 ans pour les Départements, démontre la bonne santé financière de notre collectivité.

En conclusion, le résultat net s'élève à 88,31 M€ en 2019. Les efforts demandés paient et vont ainsi permettre de mettre en œuvre un plan de relance ambitieux pour l'ensemble du territoire.

* * * * *

Le Plan de relance post-covid (dossier de presse joint)

Plongé dans une crise sanitaire sans précédent, le Département de la Somme a été fortement mobilisé au plus près des habitants, des professionnels du territoire et des différentes institutions.

Aujourd'hui, il agit pour la reprise avec un **plan de relance massif et inédit de 50 millions d'euros** pour le pouvoir d'achat des sommiens et le soutien aux acteurs locaux.

* * * * *

Les rapports de la session

Pilotage et moyens

- Mesures de gestion du personnel pendant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux ont exprimé des demandes urgentes pour la mise à disposition de ressources humaines qualifiées afin de faire face à l'absence de leurs propres personnels exerçant de missions indispensables.

> Le Département a mis à disposition 5 agents départementaux :

- . 2 cuisinières pour la cuisine centrale du CHU Amiens-Picardie
- . 1 cuisinier pour l'EHPAD de Longueau
- . 1 éducatrice pour la MECS de Valloires
- . 1 infirmière pour le Centre hospitalier de Ham

- Mutualisation des moyens entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours 80 (SDIS80)

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre le Département et le SDIS de la Somme, pour la période 2017 à 2022, le développement des espaces de coopération et de mutualisation est recherché.

> Le système d'information financier du Département est, après des essais concluants, mis à la disposition du SDIS 80.

- Déploiement de l'outil « RDV Solidarités »

Le Département a adhéré à un consortium de Conseils départementaux afin de créer une solution de prise de rendez-vous en ligne et de relance des usagers par messagerie pour les Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI).

> Participation complémentaire de 20 000 € pour la poursuite du développement de cet outil numérique pour une mise en œuvre opérationnelle sur l'ensemble du département début 2021.

Solidarités

- Insertion

Dans le contexte de crise sanitaire et face au constat d'entreprises locales qui peinent à recruter dans différents secteurs d'activités saisonnières, le Département autorise le cumul des revenus du travail tirés d'une activité dite « saisonnière » avec la prestation RSA.

> Les revenus des bénéficiaires du RSA liés à une activité saisonnière, notamment agricole, seront neutralisés dans le calcul de leur droit au RSA, dans la limite de 300 heures par an.

- Autonomie des personnes handicapées

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des établissements scolaires et universitaires depuis le 16 mars dernier, les 27 sociétés de transport qui assurent habituellement les trajets domicile / établissements scolaires des enfants et étudiants handicapés n'ont pas effectués de prestations prévues dans le cadre de leur marché.

> Un dispositif d'aide exceptionnelle pour les transporteurs engagés avec le Département est mis en place sur la base d'un forfait journalier.

Aménagement du territoire

- Politique territoriale

Le Département a mis en place, pour la période 2017-2020, une politique forte d'appui aux collectivités locales. Dans le contexte économique créé par l'épidémie de Covid-19, il paraît aujourd'hui important d'apporter aux maîtres d'ouvrages publics, et notamment à la suite des élections municipales, une visibilité sur les aides départementales mobilisables pour la réalisation de leurs projets d'investissement, dans la continuité des dispositifs déjà en place.

> Les dispositifs de la politique territoriale sont prolongés jusque fin 2021 et, dès à présent, 9 M€ sont alloués aux projets d'investissement des communes et des intercommunalités, permettant ainsi de relancer la commande publique et de constituer un levier supplémentaire à la reprise de l'activité économique dans la Somme. Les collectivités samariennes seront ainsi en capacité, dès juin 2020, de mobiliser une dotation complémentaire et cumulable à leur dotation initiale, et cela jusqu'au 31/12/2021.

Infrastructures et transports

- Schéma départemental des aires de covoiturage

Le covoiturage apparaît comme un enjeu important d'aménagement du territoire, de développement durable et de mobilité pour les Samariens. Le Département a d'ailleurs ouvert au Budget Primitif, une enveloppe de 1,2 M€ pour la réalisation d'un programme d'aires de covoiturage (travaux et accompagnement).

> Le projet de schéma départemental des aires de covoiturage est approuvé et fera l'objet d'une concertation avec les usagers et les collectivités publiques intéressées. Il identifie 80 lieux susceptibles d'accueillir des aires à vocation départementale, communale, intercommunale ou encore autoroutière.

> La réalisation par le Département des 6 premières aires débutera dès cette année

Ces six aires de capacité « évolutive » (minimum requis de 15 places), idéalement placées au carrefour de routes importantes supports de déplacements domicile-travail, sont :

- + Cléry-sur-Somme - RD 938 sortie A1
- + Albert - carrefour - RD 929/ 938
- + Beaucourt-en-Santerre - RD 934
- + Essertaux RD 1001 / A16
- + Noyelles-sur-Mer - Carrefour RD 940 / 40
- + Abbeville - carrefour - RD 1001 / 928 sortie A28 - A16.

> Le Département participera à hauteur de 40 % du montant des travaux des aires réalisées par les communes ou les intercommunalités.

Replantation d'arbres ou de haies le long des routes départementales

Pour des raisons de de sécurité des usagers, les services du Département sont parfois contraints de procéder à l'abattage de certains d'arbres le long des routes départementales. Dans un contexte de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le Département de la Somme, dans le cadre du Budget Primitif 2020, a décidé une première action relative à la plantation de haies le long des routes départementales.

> Cette action novatrice pour la préservation de l'environnement est complétée par un renforcement de la politique départementale en matière de replantation d'arbres, lorsque toutes les mesures en matière de sécurité routière le permettent : chaque arbre faisant l'objet d'un abattage le long d'une route départementale sera compensé par au moins trois plantations.

> Un bilan annuel des abattages et des replantations des arbres sera intégré dans le rapport annuel du développement durable de la collectivité.

Éducation, culture, sport

- Culture / Appels à projets culturels

Le Département lance un nouveau dispositif intitulé « Mémoire & citoyenneté », à destination des collégiens de la Somme. Il vise à interroger les jeunes, pendant le temps scolaire et périscolaire, sur une problématique en lien avec les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et du principe républicain de laïcité.

La problématique de cette 1^{ère} édition porte donc sur le thème de « La liberté d'expression ».Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation aux média et à l'information.

* * * * *

L'ensemble des délibérations du Conseil départemental et de sa commission permanente sont en ligne sur <http://www.somme.fr/deliberations/deliberations-arretes>

Contact presse :
Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr